

ÉVOLUTION DE LA QUESTION DE L'UTILISATION DES LANGUES NATIONALES DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF AU BURKINA FASO

Norbert Nikiema

Introduction

Aperçu sur la situation linguistique du Burkina Faso

Selon les études entreprises à l'Institut de Recherches en Sciences Sociales et Humaines (IRSSH) du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique, le Burkina Faso compte environ 60 langues différentes, pour une population maintenant estimée à 9.000.000. Trois grands groupes de langues y sont bien représentés: le groupe gur (plus de 60% des langues), le groupe manden (environ 20% des langues), le groupe ouest-atlantique (un seul représentant: le fulfuldé). Le groupe nilo-saharien est représenté par le songhai et le maranse, le groupe afro-asiatique par le hausa et le tamacheq.

Le poids démographique de ces 60 langues varie énormément. Les calculs de TIENDREBEGO et YAGO (1983) sur la base des données du recensement de 1975 indiquent que seulement 17 des 60 langues comptent individuellement un nombre de locuteurs natifs présumés supérieur à 50 000. Selon les pourcentages établis à partir des données du dernier recensement de la population (1985) par le Centre National de la Statistique et de la Démographie sur la base des réponses à la question "quelle langue parlez-vous en famille?", les langues les plus parlées seraient le mooré (52%), le fulfuldé (11%), le bobo (7%), les langues gourounsi (lyélé, nuni, kasim: 5,3%), le gulmancema (4,5%), le jula, le bisa, le san, le lobiri, le dagara, etc. (cf. Atlas du Burkina Faso).

Il est clair que la question ainsi posée permet seulement d'avoir une idée des locuteurs natifs par langue. Malheureusement elle défavorise les langues essentiellement véhiculaires comme le jula dont on a quand même le sentiment qu'il est parlé par beaucoup de gens, notamment dans l'ouest du Burkina où la complexité linguistique est la plus grande. La procédure employée ne permet donc pas d'appréhender le taux de bilinguisme et la dynamique des langues.

Objectifs de l'étude

Nous n'explorerons pas davantage la question de savoir qui et combien parlent quoi. Nous nous intéresserons surtout à la question de l'utilisation qui est faite des langues nationales, notamment dans le système éducatif.

C'est un fait connu en effet que la langue officielle du Burkina est le français et que tout l'enseignement formel, du premier jour à l'école jusqu'au dernier jour à l'université en passant par le secondaire se fait exclusivement en français (comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres pays dits "francophones"). Il s'en suit que la langue française est très valorisée et valorisante, étant la langue du peu d'élus qui sont allés à l'école, la langue des fonctionnaires de l'État et de la classe dirigeante, la langue de l'administration, de la justice, la langue de communication internationale.

Se pose alors la question de savoir ce qu'on fait des langues du pays, pour lesquelles on utilise le terme de "langues nationales". Il est indéniable qu'entre 1960, date de l'indépendance du pays, et aujourd'hui la question ait largement évolué en faveur d'une plus grande tolérance et d'une plus grande utilisation des langues nationales, même dans le système éducatif formel. Nous tenterons de faire ressortir cette évolution sur deux grands axes:

- sur l'axe politico-administratif, nous tentons de recenser les actes administratifs et les prises de position officielles les plus saillants qui ont concouru à définir plus ou moins clairement une politique linguistique qui, malgré sa timidité, a créé des conditions favorables à une utilisation de plus en plus grande des langues nationales dans la vie du pays et particulièrement dans le système éducatif;
- sur l'axe de la recherche, nous essayons de retracer l'évolution des études linguistiques et des ressources en personnel technique (linguistes) qui ont permis de réunir une somme de connaissances objectives sur les langues nationales et contribué à l'émergence d'une certaine littérature dans les langues nationales, toutes choses qui ont pesé dans l'entrée de ces langues dans le système éducatif du pays.

Nous n'avons malheureusement pas pu collecter autant de données que nous l'aurions voulu, de sorte que ce qui est dit ici reste quelque peu provisoire et attend d'être complété et approfondi.

La question des langues nationales au plan politico-administratif: évolution de la politique linguistique du Burkina

Nous suivrons cette évolution à travers les actes administratifs divers (décrets, arrêtés, etc.) et autres mesures et instructions ou prises de position officielles majeures et datables que nous avons pu noter ces trente-cinq dernières années.

1960

Après la proclamation de son indépendance en 1960, notre pays, alors appelé Haute-Volta, a adopté sa toute première constitution, qui entre en vigueur à partir du 30 novembre 1960. La question des langues y est abordée à l'article premier du titre I de notre loi fondamentale. Il y est dit, en traitant de la souveraineté de l'État, que "la langue officielle est le français". Cette stipulation est en fait la reprise de l'alinéa 2 de la Constitution de la Fédération du Mali, datée du 17 janvier 1959, à laquelle nous avons officiellement adhéré.

On note l'absence d'ouverture aux langues nationales aussi bien dans la constitution de la Fédération du Mali que dans celle de la Haute-Volta. A l'époque, c'était la connaissance du français parlé ou écrit qui servait de mesure du niveau d'éducation, comme en témoigne la présentation des résultats de "l'Enquête Démographique par Sondage", le premier recensement de la population après l'indépendance du pays. Le taux d'alphabétisation y est apprécié en comptant le nombre de ceux qui "ignorent le français", "parlent le français" ou "lisent/écrivent le français".

Par ailleurs, dans les écoles d'Education Rurale mises en place au milieu de l'année 1961 à l'intention des jeunes agriculteurs, l'enseignement se faisait en français à l'image de ce qui se faisait dans l'enseignement formel du premier degré.

1965

Le décret n° 289 bis du 13/8/1965 portant réorganisation de l'enseignement du Premier Degré (l'enseignement primaire) stipule à son article 6: "Cet enseignement [du premier degré] est obligatoirement dispensé en langue française et éventuellement en d'autres langues fixées par décret".

On peut supposer que les "autres langues" dont il est question, ce sont les langues nationales, dans la mesure où l'enseignement d'autres langues européennes comme l'anglais ou l'espagnol n'est pas normalement envisagé à l'école primaire. Le décret fixant ces autres langues n'a jamais été pris, mais on perçoit ici non seulement une certaine conscience du fait que la langue d'enseignement imposée n'est pas la langue maternelle de l'enfant, mais également une disposition de principe à utiliser les langues nationales.

1967

Le "Projet Conjoint Haute-Volta-UNESCO d'Egalité d'Accès de la Femme et de la Jeune Fille à l'Education" prévoit un volet alphabétisation fonctionnelle dans ses activités et notamment "l'initiation aux mécanismes élémentaires de la lecture, de l'écriture et du calcul, d'abord dans la langue locale et ensuite en français" (GHASSEMI 1971: 20).

Ce projet semble marquer l'entrée officielle des langues nationales dans le système éducatif non formel. On note la préoccupation d'aboutir au français en

définitive après l'utilisation des langues nationales pour l'acquisition des "mécanismes élémentaires".

1969

Signature d'un décret (n° 69/012/PRES du 17 janvier 1969) portant création d'une "Commission Nationale des Langues Voltaïques". Cette commission reçoit pour mission

- a) de revaloriser les langues voltaïques;
- b) de susciter, promouvoir et coordonner les études sur les langues voltaïques;
- c) de statuer sur les systèmes de transcription.

Concrètement, il sera créé par la suite pour chaque langue nationale qui en fait la demande une "sous-commission nationale" de langue chargée de poursuivre ces missions pour cette langue. C'est ainsi que sont nées la sous-commission nationale du mooré en 1970 et la sous-commission nationale du jula en 1971. Vinrent ensuite les sous-commissions du gulmancema en 1973, du bwamu en 1974, du fulfuldé, du dagara et du kasim en 1975, du bobo, du lobiri, du san, du bisa et du lyélé en 1976, etc.

Ce décret a marqué de façon décisive le développement des études sur les langues nationales et exprime une volonté politique claire d'utiliser les langues nationales. On notera cependant que la commission nationale des langues, rattachée au ministère de l'éducation nationale, n'a pas de budget propre, de sorte que les linguistes et autres militants des langues nationales qui travaillent dans le cadre des sous-commissions le font sur la base du bénévolat.

1971

Création du service de Formation des Jeunes Agriculteurs par le décret 71/278/PRES/PL-DR-E-T- du 9 août 1971 en remplacement des écoles d'Education Rurale. La décision est prise, après évaluation de l'ancien système, de mener toute l'éducation des FJA dans les langues nationales.

1974

Création, par le décret 74/267/PRES/ENC du 6 août, d'un "Office Nationale d'Education Permanente et d'Alphabétisation Fonctionnelle et Sélective" (ONEPAFS). C'est la première structure Étatique de soutien à l'alphabétisation des adultes. Un décret ultérieur (n° 78/358/PRES/ENC du 15 septembre 1978) précise que cette structure a pour mission (entre autres) "la promotion de l'alphabétisation fonctionnelle et sélective dans les langues nationales".

C'est à dire que l'option d'utiliser les langues nationales pour l'alphabétisation des adultes a été prise très tôt dans notre pays.

1974

Création, au sein du Centre d'Enseignement Supérieur (CESup), embryon de la future université de Ouagadougou, d'un département de linguistique, qui met l'accent dans ses formations sur les langues nationales.

1977

La troisième constitution de la Haute-Volta (les deux premières ayant été suspendues suite à des coups d'État) stipule à l'article 3 de son Titre I traitant de l'État et de la souveraineté nationale que "la langue officielle [de la Haute-Volta] est le français. Une loi fixe les modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales".

C'est la première mention des langues nationales dans la loi fondamentale du pays, mention qui ouvre également la voie à l'officialisation de certaines d'entre elles à côté du français. Cette stipulation est reprise dans la constitution du 2 juin 1992 qui régit notre pays actuellement. Toutefois, la loi officialisant des langues nationales n'a jamais été prise.

1978

Démarrage de la phase expérimentale d'une réforme de l'éducation dont l'une des innovations principales est l'utilisation de trois langues nationales (le fulfuldé, le jula et le mooré) dans les écoles expérimentales comme médiums d'enseignement pendant les trois premières années de la scolarisation.

L'expérimentation est cependant arrêtée brutalement en 1984 sans évaluation au moment où l'on préparait la généralisation du système et l'élargissement des langues nationales d'enseignement.

1979

Fixation par le décret 79/055/PRES/ESRS du 2 février d'un alphabet des langues nationales voltaïques. L'option est faite d'utiliser l'alphabet latin pour la transcription des langues nationales. Chaque sous-commission de langue choisit les symboles nécessaires à la transcription de sa langue parmi les symboles fixés par ce décret (toujours en vigueur).

1985-1987

Changement du nom du pays, de Haute-Volta à Burkina Faso. Le nom du pays est pris du mooré (*Burkina* "homme intègre"), du jula (*Faso* "patrie"), tandis que le terme désignant les citoyens du pays, *burkinabé* est forgé en utilisant une terminaison du fulfuldé.

Traduction, pour la première fois, de l'hymne national (appelé *ditanyè* en dagara ou "hymne de la victoire") dans plusieurs langues nationales.

Début de l'initiation des fonctionnaires à la lecture et à l'écriture des langues nationales.

Parution d'une circulaire faisant obligation aux ministres et aux hauts cadres de l'État de s'adresser aux masses populaires prioritairement en langues nationales. Le président lui-même s'adresse en mooré aux ambassadeurs venus lui présenter leurs lettres de créance.

Lancement de concours littéraires en langues nationales à la faveur de semaines nationales de la culture.

1991

Un arrêté interministériel du Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation de Masse et du Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique autorise le choix d'une des trois langues nationales les plus parlées (mooré, jula, fulfuldé) comme matière facultative au baccalauréat (examen de fin d'études secondaires).

Cela marque pour ainsi dire l'entrée des langues nationales dans l'enseignement secondaire. Toutefois à ce jour, ces langues à option ne sont pas enseignées comme matières dans le cursus.

1994

Convocation d'assises nationales sur l'éducation appelées "Etats Généraux de l'Education". Une commission est créée pour réfléchir sur la place des langues nationales dans le système éducatif. La commission propose une recommandation préconisant l'officialisation de trois langues nationales aux côtés du français, recommandation entérinée en séance plénière par les Etats généraux.

L'idée d'expérimenter des "Ecoles satellites" dans lesquelles les langues nationales sont utilisées pendant les trois premières années de l'école primaire est débattue. Le lancement de l'opération vient d'être fait courant novembre 1995.

Tels ont été à notre sens les faits les plus marquants à travers lesquels s'est dessinée la politique linguistique du Burkina et ses vellétés d'utilisation des langues nationales dans le système éducatif.

Ce contexte globalement favorable aux langues nationales a permis le développement d'un certain nombre de ressources que nous voudrions à présent examiner. Nous regarderons tour à tour la situation des ressources humaines ainsi que celle des études et de la littérature sur et dans les langues nationales

Situation des ressources humaines ainsi que des études et de la littérature sur et dans les langues nationales

Évolution et situation des ressources humaines

Les structures de recherche dont l'État peut exiger des études sur les langues nationales sont essentiellement le département de linguistique de l'université de Ouagadougou et le service de linguistique de l'Institut de Recherches en Sciences Sociales et Humaines. C'est bien sûr l'université qui a vocation de former des linguistes, ce qu'elle fait depuis la création d'un département de linguistique sur place depuis 1974. Que peut-on dire de la disponibilité de linguistes?

Jusqu'au milieu des années 1970, c'était essentiellement les linguistes européens et américains qui contribuaient à l'avancement des connaissances sur les langues nationales du Burkina. Il n'y avait jusqu'à cette époque qu'un seul burkinabé titulaire du doctorat de 3e cycle (depuis 1965). C'est à partir de 1975 que reviennent d'Europe les premiers docteurs, dont certains d'ailleurs avaient commencé leurs études au C.E.Sup de Ouagadougou.

A l'heure actuelle, la situation se présente comme suit:

- l'IRSSH n'a qu'un seul linguiste titulaire du doctorat (3e cycle et Ph.D.). Il est assisté d'un titulaire de la maîtrise.
- le département de linguistique de la Faculté des Langues, des Lettres, des Arts, des Sciences Humaines et Sociales (FLASHS) de l'université de Ouagadougou ne compte plus aucun assistant technique étranger dans son corps professoral depuis 1985.

Les grades et les titres des enseignants-chercheurs de ce département, y compris les enseignants "vacataires", se présentent comme suit:

Tab. 1: Grades et titres des enseignants-chercheurs

Grades/Titres	Professeur titul.	Maître de conf.	Maître-Assist.	Assist.	Autres (vacat.)
Doctorat d'État	01				
Ph.D.		01			
Doctorat unique			01	02	03
Doctorat 3e cycle			06		

Il convient de mentionner qu'il y a une dizaine de linguistes nationaux titulaires d'un doctorat qui sont soit en service dans le pays mais ailleurs qu'à l'université et à l'IRSSH, soit en service à l'étranger ou encore candidats à des postes d'assistants à l'université.

Par ailleurs, le département de linguistique a délivré en 10 ans, depuis l'ouverture d'un programme de maîtrise en 1984 puis d'un programme de DEA

et de 3e cycle en 1987 jusqu'en fin 1994, 104 diplômes de maîtrise, 18 diplômes de DEA et deux de doctorat 3e cycle.

- la Société Internationale de Linguistique (SIL), ONG américaine, est engagée dans la recherche sur les langues nationales du Burkina ainsi que dans les activités de traduction, d'alphabétisation, etc. impliquant les langues nationales, notamment les langues démographiquement minoritaires.
- d'autres étrangers ainsi que d'autres étudiants nationaux à l'étranger contribuent ou ont contribué à l'étude des langues nationales.

Évolution et situation des études et publications sur les langues nationales

Des tentatives pour faire le bilan des études et des publications sur les langues nationales ont été faites dans NIKIEMA 1979, IRSSH 1981 et TIENDREBEOGO et YAGO 1983. De ces bilans (non exhaustifs) il ressort plusieurs constats:

- il existe de grandes disparités dans la quantité, la qualité et l'ancienneté des études et publications sur les langues nationales;
- les études les plus anciennes ont été faites par des missionnaires protestants ou catholiques;
- on ne disposait de descriptions linguistiques plus ou moins précises que sur une trentaine des 60 langues;
- les langues démographiquement majoritaires sont celles sur lesquelles il y a le plus d'informations scientifiques.

Si on divise les ouvrages descriptifs inventoriés par Nikiéma 1979 en deux grands groupes (les dictionnaires/lexiques et études lexicologiques d'une part et les descriptions phonologiques, morphologiques et/ou syntaxiques, d'autre part), on obtient la répartition suivante pour les langues les plus parlées:

Tab. 2: Ouvrages descriptifs

	Dictionnaires, lexiques	%	Descript. phonol., morphol., synt.	%
Total	34	100,00	114	100,00
Mooré	11	32,35	26	22,81
Jula	04	11,76	12	10,53
Fulfuldé	06	17,65	05	4,39
Gulmancema	02	5,88	07	6,14
Kasim	00	0,00	09	7,89
Dagara	01	2,94	11	9,65
Bwamu	03	8,82	08	7,02

La mise à jour des données sur les descriptions et publications scientifiques vient seulement de commencer au CNRST. En attendant des données plus

vastes sur la question, nous nous intéresserons, pour la période qui a suivi les premiers bilans (1980 à nos jours), aux travaux du département de linguistique depuis l'ouverture d'un programme de maîtrise puis d'une année de DEA et d'un programme de formation doctorale. En effet, dans la mesure où la création même d'un département de linguistique à l'université de Ouagadougou participe d'une certaine politique gouvernementale, il peut être instructif de voir quelle a été sa contribution dans l'avancement des connaissances sur les langues nationales. Nous nous intéresserons aux travaux d'étudiants (mémoires de maîtrise, rapports de DEA et thèses de 3^e cycle) de 1984 à 1994. Selon le fichier du département de linguistique, 124 de ces travaux ont été effectivement soutenus entre 1984 et 1994. 41 des 124 études portaient sur la sociolinguistique, l'ethnolinguistique, l'onomastique ou les questions d'alphabétisation ou encore sur le français au Burkina.

17 langues nationales du Burkina ont fait l'objet de description (parfois contrastives) par des étudiants du département de linguistique. Ce sont: le bisa (six mémoires et un rapport, soit 5,65% des travaux d'étudiants); le bobo (cinq mémoires, deux rapports), le bwamu (quatre mémoires), le dagara (cinq mémoires); le dagari-jula: un mémoire; le dogosè: un mémoire; le fulfuldé: deux mémoires, un rapport; une thèse; le gulmancema: trois mémoires, un rapport; le jula : quatre mémoires, un rapport; le jooré (zaoré): un mémoire; le koromfé: deux mémoires; le lyélé: un mémoire, un rapport; le marka: deux mémoires; le mooré: 18 mémoires, cinq rapports, soit 18,55% des travaux; le nuni: trois mémoires; le san: quatre mémoires; le samoma: une thèse; le sénoufo trois mémoires; le tupuri: un mémoire; le toussian: un mémoire; le winyè/ko: un mémoire; le yaana: deux mémoires.

Les travaux d'étudiants auront donc contribué à faire connaître six autres langues du Burkina (dagari-jula, jooré, samoma, tupuri, toussian, yaana) sur lesquelles il n'y avait pas de description, si l'on en croit les bilans antérieurs établis dans les années 80.

En combinant diverses informations dont celles contenues dans TIENDREBEOGO et YAGO (1983), on obtient *grosso modo* la situation suivante en ce qui concerne la qualité des travaux dans les langues les mieux investiguées:

Tab. 3: Travaux d'étudiants

	Thèses de doctorat	Rapports de DEA ou de M.A.	Mémoires de maîtrises
Mooré	08	10	21
Jula	04	01	04
Fulfuldé	03	01	02
Gulmancema	04	02	04
Dagara	05	02	05
Bobo	02	02	05
Kasim	02		
Nuni	02	01	03
Lyélé		01	02
San	01		04
Bwamu	01	01	04

La littérature en langues nationales

Un travail de recension de tous les titres de documents écrits en langues nationales et disponibles quelque part au Burkina avait été entrepris par l'Institut National d'Alphabétisation (INA) en 1994. Malheureusement, les résultats ne sont pas encore publiés à ce jour. On peut néanmoins risquer les remarques suivantes:

- le progrès de la littérature est fonction du progrès de l'alphabétisation dans les langues nationales. Or l'alphabétisation ne se fait pas encore dans toutes les langues. Il s'en suit qu'il y a encore de nombreuses langues dans lesquelles il n'existe aucun écrit. L'enquête de l'INA dont les résultats ne sont pas encore publiés a recensé des documents dans seulement 17 langues nationales sur toute l'étendue du territoire. Or on utilise précisément environ 17 langues dans l'alphabétisation au Burkina;
- plutôt que le terme de littérature, qui suppose une certaine production littéraire dans divers genres (poésie, nouvelles, romans, pièces de théâtre...), on peut tout au plus parler de documentation. Les documents que l'on trouve la plupart du temps sont ceux qui servent à l'alphabétisation initiale: syllabaires, livrets de calcul et quelques documents de postalphabétisation. En dehors de ces documents de base, on trouve de temps en temps quelques documents religieux chrétiens (parties de la bible, catéchismes, livrets de prières etc.), quelques documents de vulgarisation de techniques agricoles ou d'informations sanitaires (maladies courantes, planification familiale), quelques recueils de littérature orale (contes, proverbes, devinettes...) et quelques journaux. L'enquête de l'INA a inventorié en tout 1147 titres de documents dans les 17 langues nationales d'alphabétisation.

En attendant de pouvoir exploiter plus profondément les résultats de l'enquête de l'INA dès qu'ils seront disponibles, nous faisons État ici de quelques

résultats d'une étude récente sur les journaux en langues nationales (Nikièma 1994).

L'étude a recensé 65 titres de journaux dont quatre sont des projets. La répartition par langue est indiquée ci-dessous, ainsi que la situation réelle dans chaque langue en 1995.

Tab. 4: Situation des journaux

Langue	Nb. de journaux recensés	Parut. en crs.	Parut. inter.	Sit. incon.
Bisa	2	1	1	
Bwamu	1	0	1	
Dagara	1	0	1	
Fulfulde	4	1	3	
Gulmancema	6	1	4	1
Jula	8	2	6	
Karaboro	1	1		
Kasim	1	0	1	
Lobiri	1			1
Lyéle	1	1		
Mooré	28	9	13	6
Nuni	1	1		
Sisala	2	1	1	
Plurilingue	4	2	1	1
	61	20	32	9

Parut. en crs = parution en cours

Parut. inter. = parution interrompue

Sit. incon. = situation exacte du journal inconnue

Les journaux plurilingues concernent les langues suivantes: un journal en français, mooré, jula, fulfuldé (qui ne paraît plus), un journal en bisa et mooré et un journal en fulfuldé et mooré.

Le tableau indique que sur la soixantaine de titres, trente-deux journaux au moins (donc plus de la moitié) ont cessé de paraître et on est sans information précise sur la situation de neuf autres.

L'étude révèle par ailleurs que la durée moyenne de vie des journaux est très faible: 7 journaux au moins ont cessé de paraître après moins de trois ans de vie et 7 environ ont eu une durée de vie de 3 à 5 ans. La durée de vie de 6 à 7 ans est créditée à seulement deux des journaux disparus. Enfin les journaux qui disparaissent ne réapparaissent plus.

Au plan chronologique, la parution de nouveaux titres s'est faite à peu près selon le développement suivant:

Tab. 5: Parution des journaux

Période	Nombre de journaux	Langues concernées
1969	01	Mooré
1970-1979	03	Mooré, jula
1980-1989	18	Bwamu, gulmancema, jula, kasim, lobiri, mooré, nuni, sisala
1990-1995	17	Bisa, fulfuldé, jula, karaboro, lyélé, mooré, plurilingues

Ce serait en décembre 1969 qu'est apparu le tout premier journal en langue nationale: *buud koèega*, un journal religieux du diocèse de Kaya, en mooré. Les parutions suivantes viennent en 1978, avec deux nouveaux titres en mooré (*Bugum da ki*, édité par la sous-commission nationale du mooré et *Têngembiiga*, édité par un privé) et un titre en jula: *Faso Baara*, édité par la sous-commission nationale du jula. L'explosion de journaux en langues nationales commence vraiment en 1980. On notera la parution entre 1985 et 1989 du premier journal en langue nationale édité par un organe gouvernemental, l'Agence d'Information du Burkina (AIB): il s'agit du journal *Manegda*, en langue mooré. Tous les autres journaux relèvent jusqu'à présent d'initiatives privées (à l'exception du journal plurilingue "Burkina Alpha", publié par l'INA, qui ne paraît plus).

Conclusion

Ce tour d'horizon de la question linguistique au Burkina aura révélé la mise en oeuvre d'une politique linguistique timide mais globalement favorable à l'utilisation des langues nationales du pays même dans l'éducation formelle.

Cette politique a favorisé la formation de linguistes sur place, la recherche sur les langues nationales ainsi que la production de nombreux documents dans ces langues.

Tout n'est pas "rose" cependant puisqu'on aura noté diverses insuffisances. La valorisation des langues nationales et de l'alphabétisation dans ces langues a encore beaucoup de chemin à faire puisque

- peu d'emplois rémunérateurs sont accessibles par cette voie;
- le français garde le monopole du statut de langue officielle, malgré l'existence jusque dans la constitution, et cela depuis deux décennies, de dispositions permettant l'officialisation de langues nationales;
- dans la pratique le français reste la seule langue de l'éducation formelle, laquelle est la seule qui soit vraiment valorisée et valorisante.

Résumé

Le présent article retrace les faits saillants qui ont marqué l'évolution de la question de l'utilisation des langues nationales au Burkina en examinant deux grands axes:

Sur l'axe politico-administratif, l'article tente de recenser les actes administratifs, les instructions et les prises de positions officielles qui, d'un régime politique à l'autre, ont concouru à la définition d'une politique linguistique favorable à l'utilisation des langues nationales dans le système éducatif.

Sur l'axe de la recherche, l'article examine l'évolution quantitative et qualitative des études linguistiques ainsi que des ressources en personnel technique (linguistes) qui ont permis de réunir une somme de connaissances objectives sur les langues du Burkina et contribué à l'émergence d'une certaine littérature dans les langues nationales, toutes choses qui ont été déterminantes pour l'entrée des langues nationales dans le système éducatif.

Références

- LES ATLAS JEUNE AFRIQUE (1993): Atlas du Burkina Faso. Les éditions J.A.
- IRSSH (1981): Bibliographie linguistique de Haute-Volta. Ouagadougou: CNRST
- NIKIEMA, N. (1979): La situation linguistique en Haute-Volta: travaux de recherche et d'application sur les langues nationales. Ouagadougou: Commission nationale voltaïque pour l'UNESCO
- NIKIEMA, N. (1994): Etude sur les journaux en langues nationales au Burkina Faso. Rapport. Ouagadougou, OSEO
- TIENDREBEOGO, G. et YAGO, Z. (1983): Situation des langues parlées en Haute-Volta: perspectives de leur utilisation. Abidjan: Université, Institut de Linguistique Appliquée